

Claude Bariteau

Anthropologue, département d'anthropologie, Université Laval

(1991)

“À la recherche d'un projet  
pour une « société distincte »

# Le Québec aux portes de la souveraineté”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jmt\\_sociologue@videotron.ca](mailto:jmt_sociologue@videotron.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: [http://www.uqac.ca/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales](http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Claude Bariteau (1943- ), “À la recherche d'un projet pour une « société distincte ». Le Québec aux portes de la souveraineté”.

Un article publié dans *Le Monde diplomatique* — Paris, février 1991, page 19.

M. Claude Barieau est anthropologue et professeur au département d'anthropologie de l'Université Laval.

[M. Bariteau nous a accordé le 10 octobre 2004 sa permission de diffuser cet article.]



Courriel : [Claude.Bariteau@ant.ulaval.ca](mailto:Claude.Bariteau@ant.ulaval.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 10 octobre 2004 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



# Table des matières

## Introduction

1. Le spectre de l'éclatement du Canada
2. Un espace économique autonome

## L'identité francophone

Claude Bariteau

“ À la recherche d'un projet pour une « société distincte ».  
Le Québec aux portes de la souveraineté. ”

Un article publié dans Le Monde diplomatique — Paris, février 1991, page 19.  
Par Claude Bariteau, professeur d'anthropologie à l'université Laval.

## Introduction

Après les intellectuels et les artistes, ce sont maintenant les hommes d'affaires qui se trouvent en première ligne pour revendiquer une forme de souveraineté du Québec. Avec la tranquille assurance de disposer des atouts économiques suffisants pour afficher cette ambition. En juin 1990, l'échec de l'accord du lac Meech pourrait bien avoir marqué le commencement de la fin du fédéralisme canadien. Mais les Québécois sauront-ils se doter d'un véritable projet de société « distincte » ?

[Retour à la table des matières](#)

Le Québec, nouvelle entité souveraine en Amérique du Nord avant cinq ans ? L'hypothèse n'apparaît pas invraisemblable. Un sondage publié dans *la Presse* du 26 novembre 1990 a révélé que 58 % des Québécois sont favorables à l'indépendance. C'est dire que la situation a considérablement évolué depuis le référendum du 20 mai 1980, où la formule de « souveraineté-association » avec le reste du Canada, soutenue par René Lévesque<sup>1</sup>, alors premier ministre du Québec et chef du Parti québécois (PQ), avait été rejetée par 60 % des habitants de la Belle Province. René Lévesque avait ensuite participé aux négociations visant au « rapatriement » de la Constitution du Canada adoptée

---

<sup>1</sup> René Lévesque est décédé en novembre 1987. Aujourd'hui M. Jacques Parizeau est à la tête du Parti québécois.

à Londres en 1867 et toujours sous le contrôle du Parlement de Westminster. Sous l'égide du premier ministre fédéral, le libéral Pierre Elliott Trudeau, une conférence constitutionnelle fut convoquée en vue de doter le Canada d'une Charte des droits et libertés destinée à compléter la Loi fondamentale et d'arriver à un accord sur les dispositions de la nouvelle Constitution canadienne. En novembre 1981, le gouvernement du Canada et neuf provinces s'entendirent et passèrent outre aux objections du Québec. L'année suivante, la Constitution fut rapatriée sans le consentement de l'Assemblée nationale du Québec.

Après ce qu'il considéra comme un coup de force, le Québec ne s'est jamais jugé lié par cette Constitution même si, légalement, il devait s'y conformer. Néanmoins, sa participation restait nécessaire pour en modifier certains articles, ce que désiraient vivement les autres premiers ministres provinciaux. À l'occasion des élections fédérales de 1984, qu'il allait remporter, l'actuel premier ministre du Canada, le conservateur Brian Mulroney, fit de l'adhésion du Québec à cette Constitution son cheval de bataille. Il reçut l'appui du gouvernement de René Lévesque. Une fois arrivé au pouvoir, il convainquit, en 1985, les premiers ministres provinciaux que cette adhésion était une priorité nationale. Le gouvernement québécois présenta une vingtaine de conditions pour devenir signataire de la Constitution canadienne. Après les élections de 1985, qui virent la victoire des libéraux au Québec, le nouveau premier ministre, M. Robert Bourassa, ramena de vingt à cinq les conditions désormais définies comme minimales<sup>2</sup>. Elles furent acceptées par le premier ministre du Canada et des dix provinces sous la forme d'un amendement constitutionnel, dit « accord du lac Meech », signé le 30 avril 1987. Cet amendement devait être ratifié par chacun des dix Parlements dans un délai de trois ans.

Entre 1987 et l'automne 1989 personne ne remit en cause l'accord. C'est seulement à la suite d'une charge personnelle, à l'emporte-pièce, de M. Pierre Elliott Trudeau, sorti de sa retraite, que les réactions négatives commencèrent à se multiplier.

L'ancien premier ministre attaqua le concept de « *société distincte* » et fustigea le droit de retrait avec compensation, deux conditions qui à son avis, contrevenaient à l'universalité des programmes fédéraux et risquaient d'engendrer des inégalités de droit entre les citoyens canadiens, puisque les lois québécoises ne seraient pas subordonnées à la Charte canadienne des droits et libertés. Trois premiers ministres provinciaux nouvellement élus - ceux du

---

<sup>2</sup> Le Québec demanda à être reconnu comme « *société distincte* » et, conjointement avec les autres provinces, réclama des pouvoirs accrus en matière d'immigration, un droit de veto sur la création de nouvelles institutions nationales, un droit de retrait avec compensation des programmes cofinancés et une participation à la nomination des juges de la Cour suprême.

Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve - firent leurs ces critiques, brisant du coup l'unanimité de 1987.

## 1. Le spectre de l'éclatement du Canada

[Retour à la table des matières](#)

Ces décisions secouèrent la torpeur canadienne et conduisirent à un mélodrame digne d'un téléroman. Pendant les trois mois précédant le 23 juin 1990, date butoir pour la ratification de l'accord du lac Meech, tout le Canada fut en effervescence il fallait sauver l'accord. La presse et les milieux d'affaires y allèrent de leurs arguments respectifs en sa faveur, même si par ailleurs des réserves importantes s'exprimaient. C'est alors que se profila le spectre de l'éclatement du Canada. Et, dans ce jeu médiatique, le Québec fut reconnu comme possédant tous les atouts pour devenir indépendant, ce qui favorisa un glissement de l'opinion au profit de la souveraineté-association: 55% des Québécois s'y montrèrent favorables, selon les sondages.

Si le Québec pouvait se séparer, le Canada courait donc à sa perte. M. Brian Mulroney convoqua les dix premiers ministres provinciaux à une « réunion de la dernière chance ». Il les retint toute une semaine. Épuisés, le 9 juin 1990, ils acceptèrent certains changements au texte initial de 1987 et s'entendirent sur un compromis par lequel les trois provinces non signataires s'engageaient à faire entériner l'accord du lac Meech avant la date fatidique. Deux Parlements provinciaux, ceux du Manitoba et de Terre-Neuve, refusèrent de ratifier le document révisé, qui devint effectivement caduc le 23 juin 1990.

À première vue, un tel raté n'a rien de dramatique. Il y en a déjà eu d'autres. Selon certains observateurs, il y a suffisamment d'imagination dans le pays pour trouver une solution à l'impasse actuelle<sup>3</sup>. D'ailleurs, pour plusieurs d'entre eux, les Québécois tiennent au Canada, et l'élection, le 24 juin 1990, de M. Jean Chrétien à la tête du Parti libéral du Canada ne peut, selon eux, que modifier le cours des choses, même si l'intéressé a fait campagne contre

---

<sup>3</sup> Lire, par exemple, Paul Gérin-Lajoie, « Deux visions opposées du Canada », *le Devoir*, 26 juillet 1990.

certaines dispositions de l'accord du lac Meech. Un nouveau projet canadien verra le jour et les Québécois s'y grefferont...

Chez les analystes québécois, une telle sérénité n'est guère partagée. L'accord du lac Meech était le fruit du « *beau risque* » qu'avait pris René Lévesque à la suite du référendum de 1980. Après cet échec, une page est désormais tournée. Ainsi, le quotidien de Montréal *le Devoir*, qui s'était associé à ce « *beau risque* », a, depuis, changé de cap. Selon sa nouvelle directrice, Mme Lise Bissonnette<sup>4</sup>, le minimum étant refusé, c'est le maximum qu'il faut viser. Dans les milieux syndicaux, même réaction. Les trois principales centrales syndicales se sont prononcées, au début de l'été dernier, en faveur de l'indépendance. Plusieurs personnalités artistiques de premier plan se sont à nouveau exprimées en faveur de la cause québécoise. Mieux, un Bloc québécois a vu le jour au Parlement fédéral à Ottawa. Composé de députés anciens membres du Parti conservateur et du Parti libéral du Canada, il a à sa tête M. Lucien Bouchard, ancien ministre de l'environnement de M. Brian Mulroney et ancien ambassadeur du Canada à Paris. Un candidat « souverainiste », M. Gilles Ducespe, a même été élu à une élection fédérale partielle, le 13 août 1990 dans un comté montréalais libéral depuis vingt ans. Enfin, le 25 juin dernier, le défilé de la fête nationale des Québécois s'est clôturé par une marche de plus de trois cent mille personnes, qui se sont rendues « *aux portes du pays* », le thème de la fête.

L'échec de l'accord du lac Meech pèse lourdement sur le Parti libéral québécois de M. Robert Bourassa. Dans leur majorité, ses membres et sympathisants sont des fédéralistes qui jouent la carte nationale pour prendre le pouvoir au Québec ou s'y maintenir. Le premier ministre avait misé sur un minimum qui a été rejeté. S'il en refuse les conséquences, il n'a guère d'autre choix que de se faire, une fois de plus, le promoteur d'un « nouveau fédéralisme » ou d'une superstructure fédérale dont la définition, au dire de M. Mulroney, appartiendra toujours aux autres provinces et au gouvernement fédéral, quelle que soit la position du Québec<sup>5</sup>. De fait, comme l'a expliqué récemment M. Claude Morin, ancien ministre québécois, seule l'affirmation unilatérale de l'indépendance est susceptible de changer les rapports de force<sup>6</sup>. Mais telle n'est pas l'option constitutionnelle du Parti libéral de la province, même si l'idée d'indépendance est en hausse constante.

Est-ce à dire que le Parti québécois, porteur du projet « souverainiste » aura la partie facile ? Rien n'est moins sûr. À l'occasion de la crise économique de 1982, cette formation s'est coupée du monde du travail et, depuis,

<sup>4</sup> Lire son éditorial « Un superbe moment pour bouger », *le Devoir*, 3 juillet 1990.

<sup>5</sup> Cette déclaration de M. Brian Mulroney a fait dire à M. Jacques Parizeau que l'alternative était la souveraineté ou le statu quo.

<sup>6</sup> *Le Devoir*, 27 octobre 1990.

n'est jamais parvenue à s'en rapprocher, préférant garder ses distances pour augmenter sa crédibilité dans les milieux d'affaires. De plus, certains volets de son programme viennent à peine d'être retouchés à l'occasion de son onzième congrès, tenu du 25 au 27 janvier dernier. Ce parti entend maintenant incarner le progressisme économique par des politiques visant à créer et à répartir la richesse. Lutte contre la pauvreté en misant sur l'éducation, reconnaissance du statut de nation aux autochtones, meilleure qualité de la vie pour les personnes âgées, accueil amélioré des immigrants, respect de l'environnement: autant de nouveaux éléments qui, pour rejoindre les préoccupations du moment, ne garantissent pas une adhésion majoritaire de la population. Surtout dans une conjoncture où le Parti libéral cherchera à se redonner une image nationaliste.

C'est d'ailleurs en vue de gagner du temps, pour permettre à son parti de revoir son dossier, que M. Robert Bourassa a accepté de mettre sur pied en octobre dernier une commission parlementaire élargie chargée d'étudier l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Créée par un projet de loi spécial, adopté par l'Assemblée nationale au lendemain de l'échec de l'accord du lac Meech, en septembre 1990, la commission est coprésidée par deux hommes d'affaires: M. Michel Bélanger et M. Jean Campeau. Cette initiative avait été prise en accord avec M. Jacques Parizeau, président du PQ et M. Lucien Bouchard.

La commission doit rendre son rapport avant le 28 mars 1991. Animée par deux personnalités extérieures au milieu politique, elle permet des échanges sur les valeurs respectives de l'indépendance plus ou moins totale et du fédéralisme plus ou moins renouvelé, avec, à l'occasion, des discussions sur les moyens pour atteindre l'un ou l'autre objectif visé, ou des affrontements sur les conséquences économiques prévisibles d'un Québec indépendant. Cet exercice risque de se révéler stérile si les trente-six commissaires s'attardent à débattre de structures et de stratégies sans les lier à des contenus précis. Depuis cinq ans, le Parti libéral de M. Bourassa est porteur d'un projet très clair: reproduire au Québec le projet canadien du gouvernement Mulroney. Il s'est fait le héraut des privatisations et de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, qui ouvrent la voie à la réapparition d'un modèle d'économie dépendante, en particulier par l'amointrissement de l'influence de l'Etat.

Plus grave, il s'est engagé dans une voie où le Québec, à l'intérieur de l'actuel Canada ou au sein d'une superstructure canadienne, redevient surtout une réserve d'énergie vendue au rabais et accueille des entreprises internationales de première transformation pour le compte de firmes qui concentrent ailleurs leurs activités génératrices de valeur ajoutée. L'implantation d'usines d'aluminium, fortes consommatrices d'énergie, et l'aménagement de la baie James-II pour vendre de l'électricité aux États-Unis témoignent de ces choix. En témoignent aussi la hausse des frais de scolarité dans les universités, les



coupes claires dans divers programmes sociaux, les ouvertures à la privatisation pour les services sociaux et de santé, etc.

### L'identité francophone

Depuis la loi sur les langues officielles de 1969, qui consacrait l'égalité de statut du français et de l'anglais au sein du Parlement et du gouvernement du Canada, deux textes régissent la politique linguistique à l'échelle fédérale: la Charte des droits et libertés de 1982 et la loi sur les langues officielles de 1988. Pour l'essentiel, ces lois assurent l'égalité de traitement des francophones et des anglophones dans les débats ou travaux parlementaires, l'administration, l'accès à la fonction publique fédérale, etc. La loi de 1988 crée le poste de commissaire aux langues officielles, chargé d'en surveiller l'application et de faire rapport au Parlement fédéral. Tout citoyen à qui ses droits linguistiques ne sont pas assurés peut saisir le commissaire. Les plaintes, dans 90% des cas, émanent des francophones. En 1989, la fonction publique fédérale comptait 72% d'anglophones et 28% de francophones.



Au Québec, la politique fédérale de bilinguisme officiel a toujours été perçue comme une grave menace pour la pérennité du fait français dans l'énorme ensemble anglophone nord-américain. C'est pourquoi la loi 101, adoptée en 1976, fait du français la seule langue officielle de la province.

Avant son retour au pouvoir en 1985, M. Robert Bourassa, chef du Parti libéral de la province, s'était engagé à rétablir le droit à l'affichage commercial bilingue, interdit par la loi 101. Lorsqu'il voulut mettre cette promesse en application, le premier ministre provoqua une véritable tempête. Saisie, la Cour suprême prononça, le 15 décembre 1988, un jugement interdisant l'interdiction d'une des deux langues officielles. Cette décision pouvait cependant être tenue en échec par une clause dérogatoire à la loi constitutionnelle de 1982 (qui inclut la Charte canadienne des droits et libertés). La guerre linguistique, toujours latente au Québec, recevait ainsi des munitions de choix...

Dans un climat très tendu, ponctué par des manifestations massives, M. Robert Bourassa n'eut d'autre recours que d'improviser à la hâte une nouvelle loi, la loi 178, qui maintient l'unilinguisme français dans l'affichage commercial extérieur, tout en permettant l'affichage bilingue à l'intérieur de certains établissements. Compromis boiteux, ce texte mécontenta pratiquement tout le monde, et provoqua notamment le départ des trois ministres anglophones du gouvernement québécois.

La loi fédérale de 1988 et la loi 178 du Québec ont provoqué une forte réaction anglophone dans plusieurs provinces, notamment en Ontario où s'est créée une Alliance pour la préservation de l'anglais au Canada, et au Nouveau-Brunswick .

## 2. Un espace économique autonome

[Retour à la table des matières](#)

Ces actions se situent aux antipodes d'un projet qui viserait à construire au Québec un espace économique autonome en misant sur l'investissement industriel dans les secteurs d'avenir, les nouvelles technologies, notamment celles de la communication, et en privilégiant la formation et le développement des connaissances. Il va sans dire qu'elles sont contradictoires avec toute démarche privilégiant la redistribution des revenus pour corriger les inégalités sociales. Certains hommes d'affaires s'en inquiètent. D'autres, comme M. Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, s'emploient déjà à définir une base économique solide articulée à une vision sociale. Leurs propos s'éloignent de plus en plus de ceux des partisans de l'accord du lac Meech. Dans le même temps, ils se rapprochent de ceux qui dénoncent l'état précaire dans lequel se trouvent des fractions grandissantes de la population féminine, des personnes âgées, certaines couches d'immigrants et des régions entières du Québec, et de ceux qui ont à cœur la protection de l'environnement et l'affirmation du fait français dans le respect des groupes ethniques.

Au cours des mois à venir, ces préoccupations vont revenir au premier plan. Déjà, pendant l'été 1990, l'épreuve de force avec les Amérindiens mohawks a mis en relief l'incurie du gouvernement Bourassa dans ses rapports avec les autochtones et, surtout, la nécessité de trouver des terrains d'entente avec eux. De nouveaux conflits apparaissent inévitables avec les travailleurs mis au chômage par la fermeture d'usines, et à l'occasion de la résurgence des problèmes linguistiques (voir *encadré*) ou de manifestations écologistes. Un sondage récent indique que trois Québécois sur quatre considèrent que le gouvernement agit de façon précipitée dans le dossier de la baie James-II et manifeste peu de respect à l'égard des Amérindiens Cris et des Inuit <sup>7</sup>.

De tels conflits peuvent faire prendre conscience de la nécessité d'un nouveau projet collectif impliquant la création d'un pays où les Québécois auraient en main les leviers leur permettant de bâtir un espace économique propre et une société originale. Ce projet s'esquisse dans les débats et forums de toutes sortes qui se multiplient. Pour lui donner une traduction politique, s'ils savent s'associer à tout ce qui «bouge» dans la province, le Parti

---

<sup>7</sup> Lire Ignacio Ramonet, « Sculpter l'identité inuit », le Monde diplomatique, juillet 1989.

québécois et le Bloc québécois apparaissent mieux placés qu’un Parti libéral dépassé par les événements. D’une manière générale, tous les partis fédéralistes sont placés dans une situation impossible: il leur faut accepter un transfert majeur de pouvoir au Québec et proposer en même temps un projet canadien dont les Québécois se sentent une composante essentielle. Voilà qui n’est guère réalisable dans un contexte où, dans le reste du Canada, se manifeste une vive irritation à l’égard des obsessions constitutionnelles du Québec <sup>8</sup> et un rejet de toute politique fédérale susceptible de renforcer l’économie de la province.

Deux dynamiques opposées sont désormais à l’œuvre au Canada, dont l’une pourrait bien conduire à écrire la suite de “ la vraie histoire du Québec ” amorcée par René Lévesque, celui qui, selon Félix Leclerc, “fait partie de la courte liste des libérateurs de peuple ” <sup>9</sup> .

Fin du texte

---

<sup>8</sup> Lire Jeffrey Simpson, « A mari usque ad mare », le Devoir, 7 janvier 1990.

<sup>9</sup> Paroles prononcées par le poète Félix Leclerc à l’occasion de la mort de René Lévesque. Elles sont gravées sur la tombe de ce dernier.